



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : f francquembergue@yonne.fff.fr

PV61 St et Régl0

PV téléphonique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du
3 octobre 2025

Président : M. Sabatier Patrick

Présents : Messieurs Anastasio Alain, Romojaro Mickaël.

Début de la réunion : 13 h 00

Entente jeunes – saison 2025-2026

La commission prend note et valide les ententes jeunes suivantes :

Catégorie U9 :

- Serein AS / Vergigny

Catégorie U11 :

- Serein AS / Vergigny

Catégorie U13 F à 5 :

- Vinneuf / Champigny
- Vinneuf 2 / Champigny 2

Catégorie U15 :

- Gron / Paron
- Auxerre Stade 3 / Rosoirs

Fin de la réunion : 13 h 30.

Le Président
Sabatier Patrick

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »